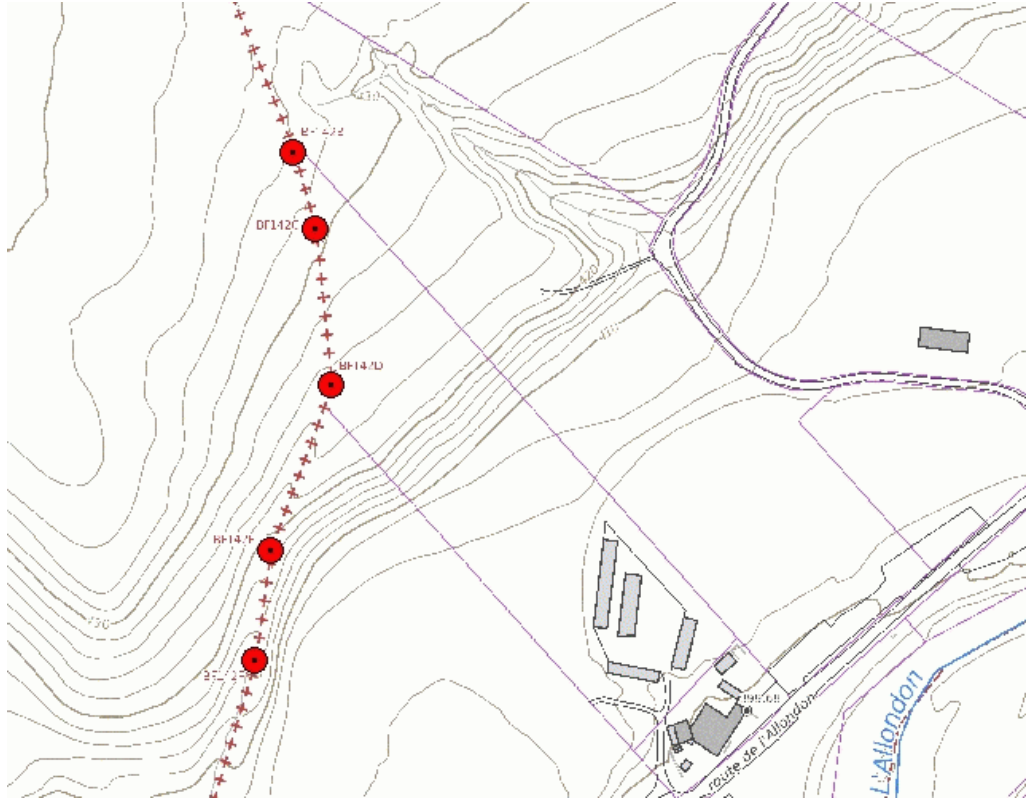


FICHE DE MÉTADONNÉE

Nom usuel	POINTS LIMITES TERRITORIAUX
Classe	CAD_POINTFIXE_BF (ID: 9775)
Thème(s) ISO	Développement territorial, cadastre foncier
Type de données	Point

Description	<p>Les points limites territoriaux contiennent tous les points d'appui qui définissent une limite territoriale nationale ou cantonale.</p> <p>Une partie de ces points sont des pierres remarquables. C'est à dire des bornes parfois gravées d'armoiries genevoises, sardes, bernoises et francaises. L'attribut permettant de différencier le genre de matérialisation n'est pas diffusé à ce jour.</p> <p>Toutes personnes à l'origine de travaux susceptibles de porter atteinte, sous quelque forme que ce soit, à la matérialisation de ces point limites territoriaux, sont tenues d'en informer préalablement la Direction de l'information du territoire - Mensuration officielle et de suivre ses instructions.</p> <p>Loi cantonale sur les repères de la mensuration cadastrale E 1 46 article 4.</p>
Aperçu	

Partenaire	DT - Département du territoire
Responsable	Direction de l'information du territoire
Contact	Romain Bauquis
Téléphone	+4122 546 72 05
Email	romain.bauquis@etat.ge.ch
Site internet	https://www.ge.ch/organisation/direction-information-du-territoire

Format disponible	CSV, GDB, GML, KML, SHP
Mode de distribution	Accessible en consultation et en extraction pour libre utilisation (Open Data)

Restrictions d'utilisation -

Date de mise à jour 01.11.2023
Fréquence de mise à jour Quotidienne

Méthode d'acquisition Selon l'attribut PROVENANCE
Précision Selon les valeurs attributaires
Echelle d'affichage 100 à 10000

ATTRIBUTS

Nom	Type	Taille	Description	Origine
OBJECTID	OID	4	Champ automatique avec l'identifiant de la base de chaque objet (Attention, ne pas l'utiliser comme identifiant unique permanent)	
NO_GROUPE	Integer	4	Attribut désuet	
NO_POINT	String	8	Attribut non pertinent sur cette table	
NATURE	String	12	Genre de matérialisation renseigné de manière incomplète	
VALEUR	SmallInteger	2	Type de calcul de la détermination planimétrique1 = moindre carré2 = polygonation3 = moyenne arithmétique4 = simple levé avec contrôle indépendant, ou, issu de condition géométrique et ayant obtenu une matérialisation fiabilisée5 = issu de condition géométrique6 = digitalisation	
MUTNUM	String	8	Numéro de mutation	
MUTORI	String	8	Numéro de la mutation d'origine	
Y	Double	8	Abscisse (coordonnées horizontales)	
X	Double	8	Ordonnée (coordonnées verticales)	
Z	Double	8	Altitude NF02	
PROVENANCE	String	25	Provenance de la donnée :- Terrestre (acquis sur la base de relevés terrestres ,chevillière, théodolite,...., à l'exception du nivellement géométrique ou de précision)- Digitalisation (acquis par digitalisation sur plan)- GNSS (acquis par observations GNSS uniquement)- Combiné GNSS/terrestre- Photogrammétrie- Nivellement technique et de précision- Autre- Orthophoto (acquis par l'intermédiaire de digitalisation sur orthophoto)	
PRECPLAN	Double	8	Précision planimétrique en cm	
PRECALT	Double	8	Précision altimétrique en cm	
FIABPLAN	String	3	Fiabilité planimétrique	
FIABALT	String	3	Fiabilité altimétrique	
SHAPE	Geometry	4	Champ binaire automatique contenant la géométrie des objets	

SERVICES EN LIGNE

Type	Adresse
Esri ArcGIS Rest	https://vector.sitg.ge.ch/arcgis/rest/services/Hosted/CAD_POINTFIXE_BF/FeatureServer
WFS	https://app2.ge.ch/tergeoservices/services/Hosted/CAD_POINTFIXE_BF/MapServer/WFSServer

Référence spatiale	GCS_CH1903+		
Etendue		1135578	
	2485378		2512974
		1109645	

Aspects légaux	<p>Recueil systématique du droit fédéral https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/droit-federal/recueil-officiel.html</p> <p>Code Civil Suisse - Art. 950 - Mensuration officielle Ordonnance sur la mensuration officielle (OMO) 211.432.2 - Art.6 - Catalogue des données et couches d'information Ordonnance technique sur la mensuration officielle (OTEMO) 211.432.21 - Titre deuxième - Données Manuel sur l'organisation de la mensuration officielle 93 - Tâches, compétences et responsabilités liées à la MO 93</p> <p>Recueil systématique genevois (RSG) http://www.ge.ch/legislation/</p> <p>Loi d'application du Code Civil Suisse et du Code des Obligations (LACCS) E 1.05 - Art. 104 - Eléments de la mensuration officielle Règlement sur le service du cadastre e 1.46.03 - Art. 6 - Données cadastrales</p>
Informations complémentaires	<p>https://www.ge.ch/parcourir#territoire_et_environnement-cadastre_et_registre_foncier Voir le site de l'ouvrage "Aux bornes de Genève" http://auxbornesdegeneve.com/index</p>

Date de mise à jour de la métadonnée : 01.11.2023